

APPRENTISSAGE (PE/ED/TR/AP)

Secrétariat : Mme M. Viader

Bureau R-005, bât. 54

Téléphone : 2844

L'APPRENTISSAGE AU CERN (1983)

- 7 places au total sont offertes pour les 2 professions enseignées au CERN :
 - 'Laborant en Physique'
 - 'Mécanicien-Électronicien'durée 4 ans
- Minima requis pour faire acte de candidature :
 - avoir terminé la scolarité obligatoire (niveau scolaire : 9^e à Genève et 3^e en France, Math branche forte)
 - être ressortissant d'un pays-membre du CERN
 - résider en Suisse ou dans la région frontalière de Genève
- Sur demande (lettre ou téléphone à l'adresse ci-dessus), les Brochures d'Information et les Formules de Candidature sont envoyées en **FÉVRIER** et **MARS**.

- Les Formules de Candidature doivent être renvoyées le **25 MARS au plus tard**. Elles ne seront prises en considération que si elles sont accompagnées des notes scolaires (Livret de Scolarité et Bulletin scolaire pour Genève, Bulletins trimestriels pour la France).
- La Sélection (test de Math, entrevue, stages pratiques) a lieu en **AVRIL/MAI**.
- Les apprentis sont engagés (contrats signés) en **JUIN**.
- **L'apprentissage débute le 1^{er} SEPTEMBRE**.
- En règle générale, le CERN n'engage pas ses apprentis directement après leur apprentissage.
- L'apprentissage au CERN est régi par les lois de règlements en vigueur dans le Canton de Genève. En cas de réussite à l'examen de fin d'apprentissage, les apprentis obtiennent le Certificat Fédéral de Capacité suisse.
- Tous renseignements sur les apprentissages dans le Canton de Genève peuvent être obtenus auprès de l'Office d'Orientation et de Formation Professionnelle, 6, rue Prevost-Martin, 1211 Genève 4, (Tél. 20.86.55).

INFORMATIONS

GENERALES

GENERAL INFORMATION

OBJETS TROUVÉS

AU COURS DU MOIS DE JANVIER 1983

- 12.01 : une paire de gants en laine (noir) trouvée sur le site de Meyrin
- 21.01 : un stylo à bille (couleur acier) trouvé au bât. 593
- 27.01 : une bague dame avec 'Camée' trouvée dans les lavabos du Bât. 53
- 27.01 : une somme d'argent, trouvée sur le parking du Bât. 866/SPS
- 30.01 : un sac contenant des livres et différents objets, trouvé sur le parking du bât. 54

Ces objets sont à réclamer au Service du Secours et du Feu, bât. 65.

TABLEAUX DES CONGÉS

VEUILLEZ NOTER que le **27 JUIN 1983** est un jour **OUVRÉ** et non un jour férié comme cela est indiqué sur les tableaux.

Les personnes désireuses d'utiliser ces tableaux des congés **sont priées d'aller les retirer** au secrétariat de leur division ou de leur département.

C. Mairet / FI
Tél. 3214

CONCERT PUBLIC / DÉBAT

Lundi 7 février 1983 à 20h30 précises

AMPHITHÉÂTRE DU CERN

A LA DÉCOUVERTE DU NOUVEAU SYNTHÉTISEUR DE L'IRCAM

avec

GIUSEPPE DI GIUGNO
JACQUES GUYONNET
RENÉ BERGER
GUILLAUME CHENEVIÈRE
GILBERT VUILLEUMIER

Organisation et co-production

STUDIO DE MUSIQUE CONTEMPORAINE, ASSPA,
RADIO SUISSE ROMANDE

Diffusion par RSR2 dans 'L'Oreille du Monde'
le lundi 21 février à 20h00

Places à Fr.s. 15.- (étudiants, AVS, ARG, CPN, ASSPA, et CERN : Fr.s. 8.-)

Réserver par téléphone au 35.39.70, le matin.

MODIFICATION DE N° DE TÉLÉPHONE

DAVOLI Denis : tél. 5788 bât. 136, R-009
DUVAUX Jean-Pierre : tél. 6382 bât. 130, R-009
FOURNEL Jacques : tél. 6382 bât. 130, R-009

Division SB
Groupe Transports

**FORMULAIRE :
RÉCLAMATION CONCERNANT
LA QUALITÉ DU MATÉRIEL STANDARDISÉ**

Il est rappelé l'existence du formulaire 'Réclamation concernant la qualité du matériel standardisé'.

En cas de difficultés rencontrées avec le matériel standardisé, les utilisateurs sont invités à remplir le formulaire et à le faire parvenir à la personne indiquée.

Ce formulaire est disponible :

- dans les self-services,
- au secrétariat de la Section technique, bât. 73, 1-005 (tél. 4586),
- au bureau Informations techniques, bât. 73, R-001,
- au service Contrôle Qualité, bât. 116.

La qualité constante du matériel dépend, en grande partie, des informations transmises par les utilisateurs.

Service des Magasins

**FORM FOR COMPLAINT CONCERNING THE
QUALITY OF STANDARDIZED MATERIEL**

Users are reminded of the existence of the form entitled : 'Complaint concerning the quality of standardized material'.

If users encounter problems with standardized material, they are requested to complete and return the form as indicated.

Copies may be obtained from :

- the Self-Service Areas,
- the secretariat of the Technical Section, bldg. 73, 1-005 (tel. 45 86),
- the Technical Information Office, bldg. 73, R-001
- the Quality Control Service, bldg. 116.

Complaints submitted by users are the principal means of checking that the equipment supplied is of consistent quality.

Stores Service

COMMUNIQUE DE LA CAISSE D'ASSURANCES

I. Régime des compléments de pensions et allocations.

La diffusion des lettres individuelles concernant la validation des périodes de service donnant lieu à nombre de questions similaires, nous vous apportons donc les précisions suivantes :

- a) aucune période de service ne peut être antérieure au 01.01.1956 (date de la création de la Caisse);
- b) le calcul de la dette antérieure au 01.01.81 se base sur le salaire à cette date;
- c) les années 1981 et 1982 qui étaient à prestations réduites, sont revalorisées pour donner droit aux prestations complètes pour ces années;
- d) en ce qui concerne les rachats d'affiliation, y compris les rachats au titre des contrats de 44/40 heures, un autre décompte sera envoyé ultérieurement aux intéressés;
- e) pour les personnes qui désirent s'acquitter en un seul versement, et qui n'ont pas de compte SBS, elles le feront auprès de la Société de Banque Suisse à Genève, compte de la Caisse d'Assurances No 131.341/9.

Nota : une notice explicative sur le mode de calcul sera envoyée à toute personne qui en fera la demande;

pour les personnes qui ont accès aux ordinateurs centraux via WYLBUR, ladite notice peut être obtenue par :
EXEC FROM \$GD.PUB.LIB# NOTICE.

Le tableau dégressif des pourcentages restants par rapport au salaire de base, année après année, peut être obtenu via WYLBUR par :
EXEC FROM \$ GD.PUB.LIB# CALCUL.

II. Elections (rectificatif)

Propositions de candidatures: l'Administration de la Caisse se situe au Bâtiment 60, Bureau 4-004. Ces candidatures doivent parvenir au plus tard le lundi 14 février 1983 à midi.

VACANT POSTS LIST ON 28th JANUARY 1983

<u>Post No</u>	<u>Vacancy No</u>	<u>Title</u>	<u>Grade</u>	
EP-DI-058 *	81-70	Physicist	9	B+

PS-CO-EX-234/235	82-41	Technical Assistant (Electronics)	7/8	
PS-LI-CO-240	83-1	Technician (Electronics)	7	

LEP-RF-408(ex ISR-097)	82-32	Technical Assistant (Electronics)	7/8	
LEP-RF-099(ex ISR-099)	82-31	Technical Assistant (Electronics)	7/8	

DG-OF-CS-012	82-28	Administrative Clerk	5	

SB-EE-GE-PH-067 *	82-39	Technician (Power Supplies)	5	
SB-DI-453 *	81-69	Administrative Clerk	4	B+

DOC-ED-TM-055 *	82-38	Translator	8	

PE-AS-RS-053 *	82-37	Administrative Clerk	4	

B+ = Future Selection Board

NOTE : Applications for these vacancies are invited from staff members only, except where a post is marked with an asterisk indicating that external recruitment has been authorized. For staff members who wish to apply for an internal job, but who hesitate because they do not have the qualifications required, adequate training could be envisaged. They are therefore encouraged to make their interest known.

Vacancies of other Organizations and Institutes are displayed on the notice-boards in the Administration Building and outside the Reception Office, Personnel Department.

BROCHURE
'QUAND VOUS QUITTEREZ LE CERN'

La brochure 'Quand vous quitterez le CERN' qui, par le passé, était envoyée seulement aux membres du personnel ayant confirmé leur départ de l'Organisation et qui renseigne sur les procédures et les autres aspects pratiques liés à ce départ, a récemment été révisée.

Des copies de cette brochure ont été distribuées aux secrétariats des divisions et départements où elle peut être consultée. Chaque nouvelle édition révisée de cette brochure sera annoncée.

Département PE

BROCHURE
'WHEN YOU LEAVE CERN'

Personnel Department has recently revised a brochure entitled 'When you leave CERN' which has in the past been sent only to individual personnel prior to their known departure from the Organization. This brochure gives information on procedures and other practical aspects.

Copies have now been distributed to Division/Department Secretariats for more general consultation. Future revised versions will also be announced.

PE Department